REUNION DE CONSEIL DU 30/08/2018

Membres excusés : M. David BEGEL et M. Benoît MOUHAT n’ont pas donné procuration.

 M. Patrick BERNARDIN a donné procuration à Mme Sandrine BREVOT.

 M. Dominique PIERRE a donné procuration à M. Sébastien FLEUROT.

Membre absent : Mme Sabine ALLAIN

La séance est ouverte à 20h35 par Mme Sandrine BREVOT en attendant l’arrivée de M. le Maire de retour de sa réunion de commission de la Communauté de Communes des Hautes Vosges.

Mr Gérard VAUCHEL est secrétaire de séance conformément à la décision prise pour la durée du mandat.

Lecture et signature du PV de la réunion de conseil du 06/07/2018.

M. le Maire rejoint la séance et préside aux délibérations.

\_1 Fourniture repas cantine :

L’Auberge de la Poirie, a proposé de continuer à fournir les repas de la cantine scolaire aux conditions du nouveau cahier des charges au prix de 5,30 € par repas pour l’année scolaire 2018/2019. La nouveauté réside dans l’introduction progressive de repas « bio » pour arriver à terme aux 20% qui seront imposés par la loi dans le futur, ainsi que dans le choix de producteurs locaux dont les noms sont spécifiés dans le contrat.

Le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 12 voix la proposition de l’Auberge de la Poirie.

 \_ 2 Tarifs cantine 2018/2019 :

Le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 12 voix l’augmentation des tarifs de la cantine scolaire de 10 cts soit 4,20 € pour les enfants de TENDON et 4,80 € pour les enfants extérieurs à la commune.

Ces tarifs tiennent compte de la prise en charge habituelle par la commune de 1 € par repas.

 \_3 Tarifs périscolaire 2018/2019 :

Les tarifs des services périscolaires sont fixés en fonction du quotient familial (QF) selon les directives de la Caisse d’Allocation Familiales (CAF). **Le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 12 voix le maintien des tarifs en vigueur des cartes de vingt cases pour les services périscolaires**, établis selon le barème ci-dessous, dans le but de pérenniser l’attractivité de l’offre périscolaire de la commune :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| QF< 1000 € | 1001 € < QF < 1500 € | QF > 1500 € |
| 27,80 € | 32,00 € | 35,80 € |

Concernant la tarification des mercredis, le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 12 voix l’utilisation de cinq cases pour la matinée, quatre cases pour l’après-midi et de seulement huit cases pour la journée entière.

\_4 Validation PEDT et plan mercredi :

Le PEDT qui avait été validé pour trois ans en 2017 a été réactualisé en raison du retour à la semaine de quatre jours et du « plan mercredi » instauré par le gouvernement. La commune appliquera ce plan dans l’esprit des NAP qui existaient précédemment.

Le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 12 voix le nouveau PEDT qui sera transmis aux instances concernées.

\_5 Contrats salariés :

Le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 12 voix le contrat de travail de Mme Sabine GIOVANELLI en tant qu’agent technique de 2ème classe du 01/09/2018 au 31/07/2019 sur la base de 8h hebdomadaires pour l’entretien des locaux et le renfort cantine ou garderie, ainsi que le contrat de travail de Mme Priscilla GRANDEMANGE à compter du 01/09/2018 sur la base de 14h hebdomadaires pour la garderie, les centres aérés et le renfort cantine.

\_6 Cession parcelle :

Le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 12 voix la vente des deux parcelles cadastrées E 360 et E419 d’une superficie totale de 2Ha 42a 49ca pour la somme de 3758,60 € à Mme Paulette VIARD épouse CLAUDON.

 \_7 RGPD :

Le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 12 voix la nomination de Mme Céline MERCIER comme référente de la convention qui sera établie avec le centre de gestion de Meurthe & Moselle pour la mise en œuvre de la RGPD (Réglementation Générale de Protection des Données) instaurée par la loi de 2016.

\_8 NBI :

Le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 12 voix l’attribution d’une bonification indiciaire à Mme Céline MERCIER compte tenu de ses fonctions de référente auprès de plusieurs organismes (sécurité du travail, action sociale entre autres) et également sa fonction de régisseur.

\_9 Délibérations modificatives n° 2 & 3 :

Le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 12 voix deux modifications au budget primitif pour assurer, d’une part l’achat pour 1 € symbolique de la parcelle située à l’entrée du chemin menant à la petite cascade auprès du Conseil Départemental qui en était propriétaire depuis la démolition du bâtiment, et d’autre part le paiement des travaux de voirie en prenant la somme sur l’excédent d’investissement du budget primitif.

\_10 Questions diverses :

A \_ Le conseil approuve à l’unanimité des votants soit 12 voix le devis du cabinet DEMANGE pour le bornage des parcelles concernées par la vente du presbytère et la réservation du nouvel accès à l’espace cinéraire du cimetière à hauteur de 990 € HT.

B \_ Suite au nouveau mode de paiement en ligne par les parents, le conseil décide à l’unanimité des votants soit 12 voix de rembourser les frais de transport scolaire pour les collégiens de la commune non scolarisés au Tholy et pour les lycéens âgés de moins de 16 ans à l’entrée en classe de seconde, à concurrence de 90 €.

C – L’Amicale du maquis du Haut du Bois a fait parvenir à la commune quelques exemplaires de la plaquette présentant une chronique d’un membre de ce maquis. Plaquette pour l’édition de laquelle la commune avait alloué une subvention. Cette plaquette est disponible à la vente auprès de l’Amicale.

D – M. le Maire apporte quelques informations sur les événements qui agitent la CCHV et dont les journaux font largement écho, afin de les replacer dans leur contexte et les ramener à leur juste niveau d’influence. Pour information, la commission sur l’aménagement du territoire présidée par M. le Maire a établi depuis sa création un projet communautaire aujourd’hui entre les mains des instances nationales pour l’obtention des subventions nécessaires, montrant qu’au-delà des ambitions personnelles de certains, d’autres élus sont motivés pour travailler ensemble au bien commun et à l’intérêt général…….

E – Un infirmier et un ostéopathe ont pris contact avec la mairie pour évoquer un projet d’installation sur notre commune.

F – De nombreux parents de communes proches actuellement en RPI font savoir qu’en cas de dissolution de celui-ci, ils seraient intéressés à scolariser leurs enfants dans notre commune (choix dicté en grande partie par l’attractivité de notre offre périscolaire)

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35.